

Besoin de renseignements sur CFPN / voie universitaire notaire

Par **PaulBismuth**, le **04/07/2018** à **18:01**

Bonjour,

J'ai été accepté à plusieurs M2 Droit Notarial et je suis désormais contraint de faire des choix. J'aimerais avoir des renseignements sur les Centres de Formation Professionnelle Notariale (CFPN) et donc sur le cursus post Master 2 avec comme objectif l'obtention du Diplôme Supérieur de Notariat (DSN).

Mes questions sont les suivantes :

- (1) - Est-ce qu'il y a un examen à passer après le M2 Droit Notarial pour intégrer un CFPN ou l'admission se fait automatiquement ?
- (2) - Les cours sont-ils à suivre à l'université du M2 Droit Notarial ou au CFPN ou aux 2 ?
- (3) - Peut-on choisir un autre CFPN que celui avec lequel l'université a un partenariat ? Ex : les universités parisiennes ont un partenariat avec le CFPNP, est-on obligé d'y aller après un M2 ?
- (4) - Le stage dans une étude après le M2 doit-il être dans une zone géographiquement délimitée par le CFPN ?
- (5) - Certains M2 sont plus axés sur l'international, est-ce un bon choix d'y aller ? Cela permet-il d'avoir une dimension internationale en tant que notaire ? Peut-être une inscription sur le diplôme ou autre ?
- (6) - Les CFPN ont-ils tous la même "réputation" ou certains sont-ils mieux vus que d'autres ?

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à mes nombreuses questions.